

AFFAIRE No 19 - REALISATION D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL  
A MONTGAILLARD

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a confié au Cabinet QUENTIN l'étude d'un Local Collectif Résidentiel au sein des LTS de Montgaillard dont il est le concepteur.

Cet équipement qui est estimé à 360 000 Francs sera réalisé en solution traditionnelle par la SBTPC ; il s'agira en effet d'un modèle P'tit Coq 82.

Le financement de cette opération sera assuré en totalité par un emprunt CDC 1984.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- d'approuver ce programme,
- de m'autoriser à passer un marché négocié avec la SBTPC pour la réalisation de cet équipement conformément à l'article 312 bis du Code des Marchés Publics.

Je mets la question aux voix.

---

**Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.**

Commission des Travaux Publics : Favorable.

Commission E.C.T.L. : La Commission souhaite que l'implantation de ce L.C.R. permette, dans le futur, l'extension de ce bâtiment.

Commission des Finances : Favorable.

---

LE MAIRE : Je mets aux voix.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

*Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1985*